

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2015 ENTRE
L'ASSOCIATION VENT DU HAUT SEGALA ET MONSIEUR OLIVIER BONNAUD
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Présents

Olivier Bonnaud

Françoise Grellier, Jean-Christophe Labarthe, François Litzler, Michèle Poupard,

Nous remercions Monsieur Bonnaud de nous recevoir, l'échange est cordial et les sujets abordés nombreux. Cependant de nombreux questionnements parfois formulés ou pas par manque de temps restent sans réponse.

L'échange débute par une discussion sur le devenir de la COM.COM.

Monsieur Bonnaud pense que le rattachement de la COM.COM au grand Figeac posera un problème de gouvernance car qui décidera sur 150 délégués, même si une place de vice-président pourrait être attribuée à Olivier Bonnaud il reste que certaines compétences ne seraient pas reprises : par exemple dans le domaine de la culture : L'art en Sort, les bibliothèques. La fiscalité va partir vers Figeac et on y perdra.

François Litzler : pourquoi n'a-t-on pas fait une CDC rurale ?

Olivier Bonnaud : Sousceyrac n'a pas accepté, aucune réponse

Jean-Christophe Labarthe : une entité aurait pu être viable qui aurait regroupé l'ensemble des cantons Sousceyrac, Latronquière, Lacapelle

Olivier Bonnaud : reste à faire valoir une entité Ségala

SUR LA DIFFICULTE DE COMMUNICATION entre notre association et la COM.COM il y avait plusieurs questions

Pourquoi une absence de réponse à nos courriers ? La non-réponse à nos courriers serait due au fait que le président n'avait aucune information à nous communiquer. La suite de l'échange montre que certaines informations auraient pu nous être communiquées.

Pourquoi l'abandon du site et son non-remplacement ? La réponse fournie par mail par Madame Cherpeau, « problème informatique » n'est pas crédible. Certes nous connaissons tous les difficultés récurrentes de connexion ou de téléphone sur le territoire, mais une rupture d'un an ne peut être due à ce type de problème. Monsieur Bonnaud nous invite à venir assister aux conseils communautaires qui sont publics. Nous l'en remercions et nous avons, au cours des années passées, utilisé ce droit, Cependant au XXI ème siècle quand le souci d'informer les habitants est un des objectifs de fonctionnement, un site est précieux pour rendre publics les différents projets ou les démarches possibles auprès de différents services ce qui évite les communications sélectives du bouche à oreille. Un site permet également de recueillir un certain nombre de remarques ou suggestions et ce mode de communication est beaucoup moins lourd que des réunions publiques. Nous soulignons que l'absence de site est de fait une manière de pratiquer des rétentions d'information.

Quelles sont les raisons qui ont bloqué le site informatique de la CDC depuis un an et quand sera-t-il rétabli ? Nous n'avons aucune information donnée à ce jour.

Pourquoi une absence de transmission des conseils communautaires dans des délais raisonnables ?

La validation des conseils communautaires tous les deux mois et leur transmission avec un retard, parfois de presque six mois, interroge.

Nous avons évoqué ce problème avec la vice-présidente chargée de la communication en mai 2015 ; les comptes- rendus de janvier à avril 2015 nous ont été transmis à l'issue de cet entretien mais toujours pas de nouvelles des comptes rendus de conseils communautaires depuis mai 2015.

Monsieur Bonnaud évoque des charges de travail du personnel. Il nous assure que les comptes rendus ne sont pas « retenus » mais qu'ils ne sont pas faits. La rédaction des comptes rendus, leur validation et leur communication n'est pas prioritaire. Monsieur Bonnaud assume la responsabilité de ces disfonctionnements ce qui est très louable de sa part mais cela ne nous convainc pas. Comment expliquer qu'avec 13 communes et trois salariés le personnel assurait ce travail il y a trois ans et qu'avec 11 communes, 5 salariés, il n'est pas assuré, bien qu'au regard de la loi ils soient obligatoires ? JCL : « avec plus de personnel, plus d'argent public, il y a moins de services aux citoyens »

Olivier Bonnaud précise que des projets se sont greffés sur la CDC : exemple de nouvelles réalisations : crèche, temps d'accueil péri-scolaire.

L'association fait remarquer à Olivier Bonnaud que la rédaction d'un compte rendu prend au maximum une journée et que la validation de ce compte rendu au conseil communautaire suivant, un mois plus tard, prend au grand maximum cinq minutes. Il est difficile d'être convaincu par les arguments de charges de travail. Aucune transparence dans les décisions des élus n'est garantie et ce dernier point rejoint la remarque faite concernant le site. Nous ne souhaitons pas faire des procès d'intention mais ces manquements décrédibilisent fortement la COM.COM tant dans sa volonté de diffuser le plus possible l'information aux habitants que dans sa volonté démocratique.

PROJET ÉOLIEN

Y a-t-il eu des évolutions concernant le projet éolien industriel sur la CDC ?

Monsieur Bonnaud nous informe que Monsieur Jourdain qui avait présenté le projet de Redon-Béganne lors d'une réunion publique en novembre 2013, a été chargé par la COM.COM de donner un rapport concret et pragmatique sur la faisabilité d'une implantation d'une éolienne ou deux sur chaque secteur. *(Voici en effet une information qui aurait pu nous être donnée par courrier. Nous imaginons que le financement de cette étude doit figurer dans un compte rendu communautaire.)*

Monsieur Bonnaud nous assure que cette étude sera la dernière dans ce domaine, il semble en effet partager l'idée que l'énergie mise dans des études devient un handicap pour aller vers d'autres projets. Il s'engage à nous communiquer le rapport et pense l'avoir dans quelques semaines. Un courrier de l'association lui sera remis concernant cette énième dépense publique.

Nous lui faisons remarquer que l'association a toujours affirmé que les conditions concrètes d'implantation (- investissements : prix des machines, raccordement, acheminement des machines etc...- production d'énergie prévisible par les données Météo-France) auraient dues être envisagées au départ afin d'éviter des études onéreuses surtout en argent public.

Monsieur Bonnaud nous précise qu'il est inutile de continuer à réfléchir à un parc éolien s'il est impossible d'y acheminer les machines. L'intérêt écologique serait alors fort

contestable. De même, l'implantation de 7 machines dans chaque secteur sacrifierait définitivement le territoire car 21 machines couvriraient une partie du Ségala.

L'idée de départ qui veut que chaque territoire soit solidaire dans l'effort de production d'énergie parce qu'il consomme de l'électricité est réaffirmée. Monsieur Jourdain va rendre les conclusions de son étude sur la possibilité du projet et, si ce n'est pas possible on arrête, car déjà beaucoup d'argent a été dépensé.

Y a-t-il eu des évolutions concernant le projet de **micro-centrale** au lac du Tolermé comme le cadre législatif l'autorise désormais ?

La mise en place d'une micro-centrale ne serait pas possible faute d'étiage suffisant. Même si l'été la turbine ne fonctionnait pas (place du tourisme) la station de pompage de la SAUR est un obstacle.

Autres projets

La méthanisation sur le territoire n'est pas à envisager à l'échelle industrielle car là encore le va et vient des camions ne donne pas un bilan écologique satisfaisant mais la mise en place de micro-unité pourrait être envisagée.

Jean-Christophe Labarthe donne un exemple de production d'électricité à partir du lisier de canard, à l'échelle d'une ferme et sans production de gaz ; ce type d'installation est encore à l'étude mais il lui communiquera l'évolution de ce type de projet et indique qu'ils étaient intéressés pour l'utiliser éventuellement sur l'exploitation.

Bilan Quantin

Monsieur Bonnaud reconnaît que les prestations de cette personne n'ont pas été du tout satisfaisantes mais que malheureusement les dossiers produits ne permettaient pas de refuser de payer la facture correspondant au contrat. Monsieur Quantin n'a pas répondu à ce qu'il s'était engagé à faire : le devis descriptif produit ne sert à rien c'est pourquoi ils se sont tournés vers Monsieur Jourdain pour une commande plus pragmatique.

François Litzler demande à avoir communication des devis et factures. L'utilisation des subventions et autres financements des bureaux d'études nous semble être un système abusif et très coûteux pour les collectivités.

Coût du pré-devis de raccordement pas de réponse lors de la rencontre ; à redemander.

Françoise Grellier : il faut trouver des pistes pour valoriser le territoire.

Olivier Bonnaud : la première production d'énergie ce sont les économies d'énergie. L'idée était de réinjecter le bénéfice des éoliennes dans l'amélioration de l'habitat.

Projet : produire de l'habitat esthétique, de très bonne qualité énergétique, avec un maximum d'accessibilité mais comment le financer ?

Dans le cadre du SCOT en terme de production d'énergie électrique il y a

- le projet éolien de Sousceyrac
- peu de possibilité pour le lac du Tolermé (*à revoir cependant la production hydroélectrique sur le territoire*)
- réflexion sur la méthanisation

Françoise Grellier :

Les projets les plus intéressants sont ceux qui ne nécessitent pas un transport systématique de l'électricité. Pourquoi les surfaces importantes de toitures des zones commerciales et industrielles ne sont-elles pas équipées de solaire ?

Olivier Bonnaud pense que c'est une question d'assurance risque d'incendie.

François Litzler donne l'exemple de PSA Peugeot : des dommages importants suite à des orages de grêles, deux années consécutives, ont eu lieu sur les voitures stockées. Les assurances ont contraint le constructeur à des protections. Le constructeur a mis sur ces auvents des panneaux photovoltaïques donc il y a des possibilités.

PLUI

Françoise Grellier souligne que la carte actuelle du SCOT ne correspond pas à la géographie de l'habitat sur la CDC : l'habitat ne se caractérise pas par des villages clochers mais par une très forte dispersion des habitations. Interrogation sur la carte du SCOT montrant la CDC comme un territoire vide d'habitations : densité très faible mais habitat très dispersé donc la nomination habitat-clocher ne rend pas compte de l'habitat.

Olivier Bonnaud nous indique des pistes pour les territoires afin qu'ils se développent autrement.

Exemple : plan de renouvellement des bourgs, quitte à démolir, aérer, rendre accessible aux gens à mobilité réduite, permettre aux personnes âgées de rester chez elles tout en étant dans le bourg. Dans le cadre du SCOT il y a désaccord entre le choix de rénover et celui de construire en périphérie.

Autres enjeux : une préservation des haies, des zones boisées et des chemins.

Nous sommes en accord avec cette nécessité de réfléchir à des préservations tout comme de privilégier une réflexion sur la rénovation des bourgs plutôt qu'une extension de zones en périphéries.

Durée du PLUI : deux ans, actuellement nous sommes en phase de diagnostic.

Peu de participation aux réunions pour le PLUI,

La réunion s'achève à 20H30

En conclusion nous ferons un courrier à Monsieur Bonnaud pour quelques précisions concernant le rôle de Monsieur Jourdain mais également pour lui demander si des mesures seront prises pour :

- assurer les comptes rendus de conseils communautaires, leur validation et leur transmission quand nous en ferons la demande dans des temps normaux ;
- rétablir le site de la COM.COM pour permettre l'information et la participation citoyenne des habitants dans l'échange sur des projets et faire des habitants des forces de propositions.